

Province du } **CHARLES BAGOT.**
Canada. }

VICTORIA, par la grâce de **DIEU, REINE** du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc. etc. etc.

Proclamation du 1er Fév. prorogeant le Parlement jusqu'au 18 Mars suivant.

A nos très-aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Township de *Kingston*, qui devait commencer et être tenu le septième jour du mois de Février courant, et à chacun de vous:—

SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le vingt-deuxième jour de Décembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au septième jour de Février courant, auquel tems vous étiez tenus et enjoins de paraître en notre Township de *Kingston*: Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Township de *Kingston*, Samedi, le dix-huitième jour de Mars prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres, Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-honorable Sir *Charles Bagot*, Chevalier Grand-Croix du Très-honorable Ordre du Bain, un de nos Très-honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-général, et Gouverneur-en-chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Isle-du-Prince-Edouard*, et Vice-amiral d'icelles, etc. etc. etc. A notre Hôtel du Gouvernement, à *Kingston*, en notre Province du *Canada*, ce premier jour de Février, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et de notre Règne, la sixième.

C. B.

Par Ordre,
Félix Fortier,
G. C. C.

Province du } **CHARLES BAGOT.**
Canada. }

VICTORIA, par la grâce de **DIEU, REINE** du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc. etc. etc.

Proclamation du 15 Mars, prorogeant le Parlement jusqu'au 2 Mai suivant.

A nos très-aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement

Provincial de notre dite Province, en notre Township de *Kingston*, qui devait commencer et être tenu le dix-huitième jour du mois de Mars courant, et à chacun de vous:—

SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le premier jour de Février dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au dix-huitième jour de Mars courant, auquel tems vous étiez tenus et enjoins de paraître en notre Township de *Kingston*: Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Township de *Kingston*, Mardi, le deuxième jour de Mai prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres, Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé le Très-honorable Sir *Charles Bagot*, Chevalier Grand-Croix du Très-honorable Ordre du Bain, un de nos Très-honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-général, et Gouverneur-en-chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Isle-du-Prince-Edouard*, et Vice-amiral d'icelles, etc. etc. etc. A notre Hôtel du Gouvernement, à *Kingston*, en notre Province du *Canada*, ce quinziesme jour de Mars, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et de notre Règne, la sixième.

C. B.

Par Ordre,
Félix Fortier,
G. C. C.

Province du } **C. T. METCALFE.**
Canada. }

VICTORIA, par la grâce de **DIEU, REINE** du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc. etc. etc.

A nos très-aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Township de *Kingston* qui devait commencer et être tenu le deuxième jour du mois de Mai prochain, et à chacun de vous:—

Proclamation du 28 Avril, prorogeant le Parlement jusqu'au 12 Juin suivant.

SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le quinziesme jour de Mars dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au deuxième jour de Mai prochain, auquel tems vous étiez tenus et en-